



Klimakompatibilität Prévoyance Santé Valais (PRESV)

Caractérisation

Prévoyance Santé Valais (PRESV) a un volume d'investissement total d'environ CHF 1,4 milliards et peut être estimée comme faisant partie des Top 90 à 100 des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

PRESV applique une Charte qui affirme que la Caisse veut agir de manière exemplaire en matière d'écologie et d'éthique. Pourtant, ni cette Charte ni le rapport annuel 2019 ne contiennent aucune disposition de mise en œuvre spécifique des critères ESG (Environmental, Social, Governance).

Commentaire de l'Alliance Climatique

- PRESV n'a pas encore publié si et comment elle entend intervenir de manière exhaustive et durable dans les décisions prises dans le cadre du processus de placement proprement dit.
- Mi-2019, le Conseil fédéral a créé un groupe de travail „Finance durable“. Il se réfère aux obligations internationales de la Suisse dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat et des objectifs de développement durable de l'ONU (Agenda 2030). Les efforts visent à conclure des accords sectoriels, qui devraient notamment accroître la transparence quant à l'orientation durable des acteurs et comment ils se positionnent en conséquence.
- En conséquence, PRESV devrait examiner comment elle présentera sa politique d'investissement au grand public de manière transparente à l'avenir.
- Elle devrait décider quelles mesures concrètes elle entend demander, dans le processus d'investissement, aux gestionnaires de fortune pour qu'ils appliquent un filtre ESG exhaustif lors de la sélection des entreprises et/ou procèdent à un rééquilibrage substantiel basé sur les critères ESG.
- Lors de la sélection des fonds, il faudrait avoir à disposition ou obtenir, sur toutes les entreprises investies, des données complètes de rating ESG et d'intensité de CO2 afin de pouvoir faire usage de produits présentant la meilleure durabilité et un profil risque/rendement optimal.

Situation mai 2020 :

À la demande de l'Alliance climatique, PRESV informe dans une communication (mai 2020) qu'elle procède actuellement à une nouvelle étude ALM de ses placements et qu'elle a demandé à son mandataire d'inclure la notion d'ESG dans cette réflexion, donc de formaliser ainsi sa volonté à se

profiler encore plus dans une gestion durable. En outre, elle indique que son comité de placement a été sensibilisé à la volonté d'intégrer les critères ESG dans ses décisions de placement. En conséquence, la fortune de la caisse contient à fin 2019 plus de 314 millions de CHF de placements disposant de critères ESG.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

La Caisse ne dispose pas d'une stratégie publique pour aborder la question du changement climatique qui a un impact sur sa politique d'investissement.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- L'ASIP, l'association suisse des institutions de prévoyance, recommande dans ses directives de placement (juillet 2018, traduction de l'allemand) : „Les risques ESG et les risques climatiques ... font partie des risques économiques et doivent être analysés en conséquence dans le cadre de la définition de la stratégie d'investissement“.
- Son obligation fiduciaire envers ses assurés impose à la Caisse de définir les mesures qu'elle entend prendre pour contrer ces risques et de les communiquer au public.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Selon la communication susmentionnée à l'Alliance climatique, le portefeuille mobilier de PRESV contient déjà quelque 40 millions CHF de placements dans les énergies renouvelables. Avec cet investissement d'impact vert, qui représente environ 3 % de son actif total, elle a fait un premier pas vers la décarbonisation de ses placements.

L'Alliance climatique s'abstient de considérer les mesures positives pour le climat dans le portefeuille immobilier. Ceci est dû au fait que les

progrès dans ce domaine semblent encore difficiles à quantifier et comparer. Pourtant, il convient de mentionner que PRESV doit être considérée comme une pionnière dans l'intégration des critères ESG et de la transition énergétique de son propre parc immobilier. Cela ressort également de la communication susmentionnée à l'Alliance climatique (mai 2020).

Adhésion à des associations de développement durable

La Caisse est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et du nouvel ETHOS Engagement Pool International.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger (secteurs des énergies fossiles)

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool International, elle participe depuis en particulier juin 2018 au programme d'engagement pluriannuel en cours, qui demande à 8 compagnies d'électricité européennes de se préparer à un avenir pauvre en carbone.

La Caisse est signataire de la Climate Action 100+ des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 100 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre. Son plan est de " travailler avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour s'assurer qu'elles minimisent et publient les risques, et qu'elles maximisent les opportunités offertes par le changement climatique et la politique climatique ...

Dans ce contexte, elle a envoyé un signal fort aux gouvernements et aux politiciens de tous les pays en signant le Global Investor Statement to Governments on Climate Change. Plus de 630 investisseurs mondiaux, y compris des investisseurs institutionnels de premier plan, demandent que des mesures efficaces soient prises en temps utile pour mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat. Cette initiative est poursuivie aujourd'hui dans le cadre de la The Investor Agenda, une alliance mondiale qui vise à prendre le leadership dans les domaines de l'Investment, du Corporate Engagement, de l'Investor Disclosure et de la Policy Advocacy.

Enfin, elle est devenue signataire de l'Investor Decarbonization Initiative de ShareAction. Cette initiative d'engagement climatique vise à garantir que les entreprises utilisent 100 % d'énergie renouvelable, augmentent leur efficacité énergétique et passent à la mobilité électrique.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Actuellement, les effets d'un dialogue actif (engagement) avec les entreprises fossiles restent incertains. L'engagement devrait être basé sur des objectifs définis dans le cadre de la gestion des risques et en accord avec la trajectoire de 1,5°C. Une mesure d'impact et une révision périodiques de la stratégie de l'engagement devraient être effectuées, et les résultats en devraient être publiés de manière transparente. Si le modèle du business ne change pas, le désinvestissement est approprié pour des considérations de risque; cela devrait être signalé et publié sous la forme d'un engagement volontaire. En cas d'échec, une sous-pondération progressive de la société fossile dans le portefeuille et/ou des délais de sortie clairs devraient être définis et communiqués de manière transparente.

Aucun droit de vote n'est exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Aucune intention n'a été publiée pour déterminer la compatibilité climatique en mesurant l'empreinte CO2 ou les pertes potentielles de valeur du portefeuille par une analyse de scénario.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

PRESV n'a pas annoncé d'intention de préparer un concept pour une trajectoire de décarbonisation compatible avec l'Accord de Paris.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Par conséquent, il manque encore une stratégie de décarbonisation du portefeuille ; un élément central devrait être la sortie des entreprises de combustibles fossiles qui ne sont pas passées à un modèle commercial durable axé sur les énergies renouvelables.



Conclusion:

PRESV a fait un début dans la décarbonisation du portefeuille avec son investissement d'impact dans les énergies renouvelables à une échelle significative.



Tendance 2018-2020:

Évaluation: mieux

- Avec son investissement d'impact sur l'énergie renouvelable, PRESV a commencé à décarboniser son portefeuille.
- Poutant, compte tenu du poids de la Caisse et des progrès réalisés par ses homologues, elle devrait aborder plus en profondeur la question de la durabilité et de la gestion des risques financiers liés au climat – entendues comme l'intégration holistique de notations ESG et des données sur l'empreinte carbone dans le processus de sélection des titres.
- Des travaux préparatoires devraient concevoir une restructuration du portefeuille en tenant compte des critères ESG et des risques climatiques.
- En particulier, PRESV devrait appliquer et surveiller de manière proactive l'intégration effective des critères ESG et des risques financiers liés au climat dans le processus d'investissement par ses gestionnaires d'actifs – ou bien sélectionner des fonds dont il est prouvé qu'ils sont construits selon des critères ESG et de réduction de CO2 de grande portée.